

## La S.H.C. présente un mémoire sur la loi C-12

par Marianne McLean

Le 17 octobre dernier, la S.H.C. présentait un mémoire au comité parlementaire de la culture chargé de réviser la loi C-12, afin de proposer des modifications au projet élaboré. Le président Jean-Claude Robert et les anciens présidents, Blair Neatby et Pierre Savard formaient la délégation de la société. Dans son mémoire, la S.H.C. a accordé toute son attention au Musée canadien des civilisations et a fait valoir que la recherche était une composante fondamentale du mandat de cette institution. La S.H.C. a proposé des modifications visant à donner plus d'importance à la recherche au sein du musée et a demandé la création d'un conseil consultatif composé de spécialistes expérimentés qui seraient chargés d'examiner les plans à long terme ainsi que les principales expositions prévues au musée.

De façon générale, les membres du comité n'ont pas été favorables aux recommandations de la S.H.C.; il semble que les changements proposés à la loi sont apparus comme étant trop radicaux. Un député s'est même plaint que la S.H.C. proposait, de façon tout à fait inopportune, la création d'un institut de recherche plutôt que d'un musée. Par contre, la réaction de John Brewin à la présentation de la S.H.C. fut la seule

note favorable de cette audience, somme toute, peu sympathique. M. Brewin s'est réjoui qu'une association professionnelle manifeste ainsi son intérêt envers le musée et a suggéré qu'une fois le projet de loi adopté et les administrateurs nommés, la S.H.C. poursuive ses pressions auprès du conseil d'administration afin d'obtenir un conseil consultatif.

... La loi C-12, p. 3

## Le comité de l'informatique de la S.H.C.

par José Igartua

Au printemps dernier, la S.H.C. a constitué un comité de l'informatique dont le mandat général est de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport Bouchard, publié dans le numéro d'hiver 1989 du *Bulletin*. Ce comité est sous la présidence de José E. Igartua, de l'Université du Québec à Montréal. Il a tenu sa réunion de fondation lors du dernier congrès des sociétés savantes, à Québec, en juin dernier. Il a alors été convenu de préparer des recommandations touchant les différents domaines de l'application de l'informatique à l'enseignement et la recherche en histoire et de soumettre ces recommandations à la réunion de novembre 1990 du Conseil de la S.H.C.

Afin de remplir ce mandat, le comité va préparer, pour la réunion annuelle de Victoria, un rapport préliminaire qui sera présenté aux membres lors d'une table ronde. Le rapport final prendra en considération les suggestions et commentaires qui seront alors exprimés.

Le comité est constitué de quatre sous-comités qui ont des responsabilités particulières:

### 1) Sous-comité chargé de proposer des lignes de conduite concernant le développement de bases de données ou de logiciels

Ce sous-comité est composé de Gérard Bouchard, de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui en est le responsable, de Chad Gaffield, de l'Université d'Ottawa, d'Ian Winchester, de l'Ontario Institute for

Studies in Education, et de Michael Gervers, de Scarborough College, University of Toronto. Les propositions préparées par ce comité pourront guider la S.H.C. dans l'élaboration de guides et dans ses interventions auprès des organismes subventionnaires. Le point A du rapport Bouchard décrit plus précisément le mandat de ce sous-comité.

### 2) Sous-comité chargé de mettre sur pied des services aux usagers

Ce sous-comité est composé de Ken Coates, de l'University of Victoria, qui en est le responsable, et de José E. Igartua, de l'Université du Québec à Montréal. Le mandat de ce comité est de proposer des mécanismes de diffusion d'informations techniques utiles à la communauté des historiens et des mécanismes de partage de l'expérience acquise dans le traitement informatique des données à caractère historique. Le point B du rapport Bouchard fournit des exemples de ce qui est envisagé.

### 3) Sous-comité chargé de proposer des lignes de conduite concernant la conservation et l'accessibilité des données ordinolingues à caractère historique

Ce sous-comité est composé de Gordon Darroch, sociologue de York University, et de Sue Gavrel, de la division des archives gouvernementales des Archives nationales du Canada. Le mandat de ce comité est de proposer des mesures qui encourageraient la conservation et

... Le comité, p. 10

## SOMMAIRE

A la rescousse de l'histoire par Paul W. Bennett .....	5
Avantages fiscaux pour les membres .....	13
Avis aux membres francophones ....	13
Bourses et récompenses .....	12
Le C.R.S.H. octroie deux subventions .....	13
La S.H.C. encourage l'adhésion des étudiants .....	2
L'histoire dans les écoles de la Saskatchewan par Harry Dhand ....	4
Conférences .....	6
Directives sur les subventions de voyages .....	3
Divers .....	7
Nouvelles des départements .....	6
Les prix de la S.H.C. ....	2
Quelques nouvelles du bureau d'Ottawa .....	11
Rapport du vérificateur pour 1988-1989 .....	8

### Encart

Programme provisoire du congrès annuel de 1990

# Directives concernant les subventions aux déplacements pour le congrès annuel de la S.H.C. à Victoria, mai 1990

par Serge Bernier, trésorier

Le C.R.S.H.C. accordera probablement des fonds à la S.H.C. pour l'aider à défrayer le transport et le séjour de ceux/elles qui assisteront au congrès annuel de 1990 à Victoria.

- A) L'exécutif de la S.H.C. a confié la distribution de ces fonds à un comité ad hoc, composé du trésorier (président), du président (ou un(e) représentant(e)), et de la présidente du Comité du programme de 1990 (ou un(e) représentant(e)).
- B) La S.H.C. ne s'engage pas à rembourser la totalité des coûts de transport et de séjour des participant(e)s éligibles. Le montant total de la subvention sera vraisemblablement insuffisant et ne permettra de couvrir qu'une modeste portion des coûts encourus par chacun. **En 1989, par exemple, le montant moyen que nous avons pu verser aux personnes éligibles a été de 123\$.** En conséquence, nous nous devons d'insister sur le fait que tous/tes les participant(e)s devraient d'abord s'adresser à leur institution pour être subventionné(e)s.
- C) Pour nos membres, nous ne considérerons que les frais encourus au Canada et le montant alloué dans chaque cas sera basé sur le coût du transport, priorité étant donnée à ceux demeurant à plus de 300 km de Victoria.
- D) Les personnes qui feront application pour obtenir des subventions doivent être membres en règle de la S.H.C. ou être invité(e)s à participer au congrès par le Comité du programme et s'y être inscrit(e)s sous la couverture de la S.H.C.
- E) Si la subvention de déplacement est insuffisante pour rembourser tous les membres, **une préférence sera accordée aux étudiant(e)s**

**gradué(e)s, aux professeur(e)s remplaçant(e)s et aux autres participant(e)s dans une situation semblable.** Ces participant(e)s et toutes les autres personnes admissibles qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la S.H.C. devront remplir le formulaire approprié, qu'on leur fera parvenir avant février 1990, et le retourner au secrétariat.

- F) Le comité ad hoc se réunira après que la S.H.C. aura reçu la subvention du C.R.S.H.C. (habituellement versée au début de mai) afin de la subdiviser entre les éligibles. Les décisions seront communiquées par écrit vers le 15 mai 1990 et le chèque correspondant sera remis en main propre à Victoria entre les 26 et 29 mai 1990 par le personnel qui y sera chargé du bureau de la S.H.C.
- G) Voici les catégories d'applicant(e)s se qualifiant et ce qu'ils/elles pourront réclamer:
1. Président de la S.H.C., membres du conseil et Comité du programme pour 1991: ceux/celles participant aux deux réunions du conseil et les membres du comité du programme: l'aller-retour aérien le moins cher ou, 0,20\$ le mille/0,12\$ le kilomètre (ne doit pas excéder le coût de l'aller-retour aérien le moins cher); autobus vers et à partir des aéroports; quatre nuits dans une chambre simple en cité universitaire et 20\$ de faux-frais par jour (4 jours). Membres du conseil n'assistant qu'à une réunion: l'aller-retour aérien le moins cher ou taux milliaire (comme ci-haut); autobus vers et à partir des aéroports; deux nuits, chambre simple en cité universitaire et 20\$ de faux-frais par jour (2 jours).
  2. Autres participant(e)s: ceux/celles qui feront des exposés, les commentateurs(trices), les animateurs(trices), les participant(e)s des

tables rondes, les rapporteur(e)s au Conseil ou à l'assemblée générale annuelle: l'aller-retour aérien le moins cher ou taux milliaire (comme no 1); autobus vers et à partir des aéroports; deux nuits dans une chambre simple en cité universitaire; 20\$ de faux-frais par jour (deux jours). Parmi ces participant(e)s, se trouvent les étudiant(e)s gradué(e)s, les professeur(e)s remplaçant(e)s et les autres historien(ne)s occupant des postes plus ou moins similaires qui peuvent, eux aussi, se faire rembourser leurs frais d'inscription.

## La loi C-12

*suite de la page 1*

Un autre mémoire, présenté par l'Institut professionnel de la fonction publique (I.P.F.P.), syndicat représentant les historiens et autres chercheurs du musée, comportait des changements moins radicaux au projet de loi C-12 et fut accueilli avec plus de succès. L'I.P.F.P. fit aussi valoir que la recherche devait occuper une place plus importante dans tous les musées nationaux. Suite à ces commentaires, le gouvernement a apporté quelques changements au projet de loi tenant compte en partie des inquiétudes exprimées par l'I.P.F.P. et la S.H.C.

Le projet de loi C-12 sera vraisemblablement adopté d'ici quelques mois, mais l'intérêt de la S.H.C. pour l'avenir de la recherche historique au sein de la communauté muséologique ne s'arrêtera pas là. La direction des musées ainsi que des porte-parole du gouvernement indiquaient récemment que l'achalandage des musées était leur principale source de préoccupation. La S.H.C. se doit donc de continuer d'exercer des pressions pour que les activités muséologiques qui remportent du succès auprès du public émanent d'un solide programme de recherche.